

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

SPECIALISATION EN
INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 9510 20 S35 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>
--

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant :

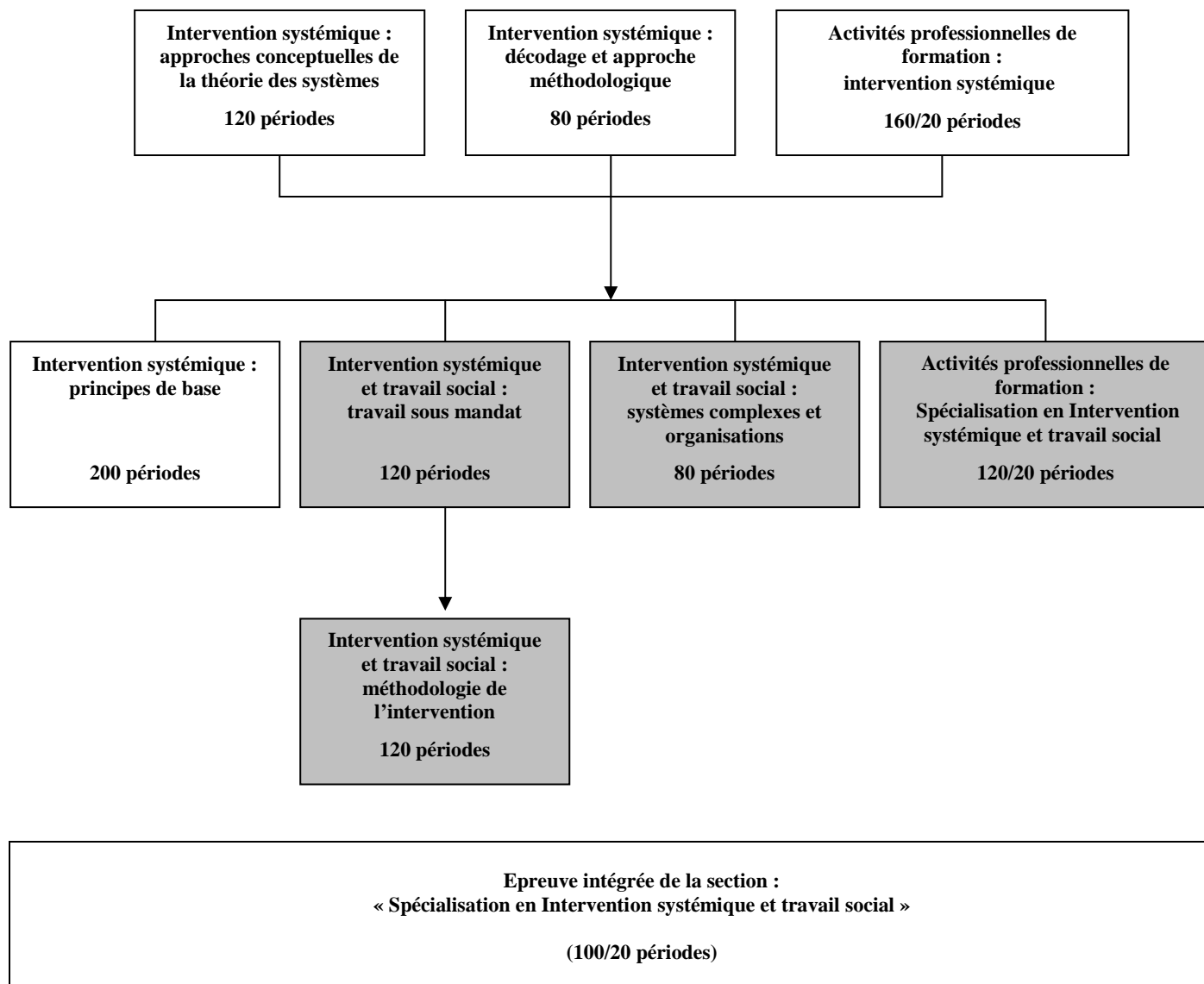
- ◆ de développer une démarche d'intervention systémique dans les situations professionnelles complexes qui se présentent à lui ;
- ◆ d'établir des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques de l'approche systémique ;
- ◆ de maîtriser de façon critique, le cadre théorique de l'approche systémique, en vue de construire des solutions nouvelles voire innovantes apportant un changement dans un contexte donné, en composant ou réorganisant des éléments existants ;
- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des interventions en se référant au cadre théorique de l'approche systémique et en se positionnant de manière responsable et autonome ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique au sein de sa démarche systémique ;
- ◆ de développer sa capacité de prise de recul quant à sa manière d'interagir dans les systèmes dont il fait partie.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	SCSO	9510 11 U35 D1	902		120	8
Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	SCSO	9510 12 U35 D1	902		80	7
Activités professionnelles de formation : intervention systémique	SCSO	9510 13 U35 D1	902		160/20	10
Intervention systémique : principes de base	SCSO	9510 14 U35 D1	902		200	18
Intervention systémique et travail social : travail sous mandat	SCSO	9510 19 U35 D1	902	X	120	11
Intervention systémique et travail social : systèmes complexes et organisations	SCSO	9510 21 U35 D1	902	X	80	10
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en Intervention systémique et travail social	SCSO	9510 23 U35 D1	902	X	120/20	8
Intervention systémique et travail social : méthodologie de l'intervention	SCSO	9510 22 U35 D1	902	X	120	8
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation en Intervention systémique et travail social »	SCSO	9510 20 U35 D1	902		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	1100
Nombre de périodes professeur	780
Nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	90

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



UF déterminantes

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL » de l'enseignement supérieur social de promotion sociale et de type court.